



**CHAMBRE
DE COMMERCE**
DU HAUT-ST-MAURICE

Résumé du mémoire de la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice

Présenté aux membres de la Commission

Le mercredi 2 juin 2004 à La Tuque

Lors de la deuxième partie des audiences publiques du BAPE

Madame la présidente, messieurs les commissaires,

Les membres de la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice vous remercient de nous laisser l'opportunité de vous présenter un mémoire dans le cadre du projet de contournement de la ville de La Tuque, route 155, présenté par le ministère des Transports. Comme vous avez pu le constater en faisant la lecture de notre mémoire, la chambre est impliquée dans ce dossier depuis plus de quinze ans. Il s'agit donc d'un dossier important pour nos membres.

Nous voulons d'abord vous souligner que la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice ne s'oppose pas au projet présenté par le ministère des Transports de faire une déviation de la route 155 à l'est de la ville, même s'il y a encore plusieurs points d'interrogation quant aux impacts que ce projet aura. Cependant, la chambre ne peut pas accepter le projet présenté tel quel à cette audience publique, car il y a des points essentiels défendus depuis longtemps par le milieu qui ne sont pas respectés.

Comme vous avez déjà pris connaissance du mémoire que la chambre a déposé la semaine dernière et que vous savez dans quel contexte la chambre a présenté une série de recommandations, nous irons droit au but cet après-midi.

Ces recommandations reposent sur trois points principaux. Le premier est l'aménagement de trois voies d'accès qui permettront aux usagers de la route d'entrer à La Tuque facilement et de façon sécuritaire. Le deuxième est de s'assurer qu'il n'y aura pas d'étalement commercial au détriment des commerces qui existent déjà. Le troisième est de s'assurer qu'il y aura un affichage et une signalisation efficaces.

Les recommandations de la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice sont les suivantes :

- La construction d'une bretelle d'accès au centre de la voie de contournement qui relierait la route 155 au boulevard Ducharme par le chemin Wayagamac. Cette bretelle doit être suffisamment large et bien construite pour permettre la circulation lourde. L'aménagement de cette bretelle doit aussi inclure des mesures pour limiter le bruit pour les résidents du quartier des Arpents Verts.
- L'aménagement d'un carrefour giratoire à l'entrée sud de la voie de contournement ou d'une autre forme d'intersection qui permettra la fluidité de la circulation en direction de la ville de La Tuque. Si le carrefour giratoire s'avère l'option choisie, il devra être mieux aménagé que celui de Shawinigan récemment construit qui est mal adapté aux véhicules lourds.
- La modification de la portion du tracé à l'entrée nord pour que la voie de contournement se termine plus à l'est dans le chemin des Hamelins, afin d'éviter la construction d'une butte de remblais, d'éviter que la voie soit trop près des maisons de la rue Du Coteau et d'éviter les inconvénients reliés au bruit que cela provoquerait pour les résidents du secteur.

- La modification de l'aménagement de la voie d'accès nord de façon semblable au schéma A du document PR1, annexe 3, pour permettre aux usagers de la route d'avoir un accès facile et sécuritaire à la ville dans les deux sens de la circulation.
- La participation financière du promoteur pour l'aménagement des panneaux d'affichage à chacune des trois voies d'accès, y compris l'aménagement paysager, pour que ces nouvelles portes d'entrée de La Tuque soient visuellement impeccables.
- Un plan précis des aménagements paysagers qui seront faits pour limiter au maximum les impacts visuels de la construction du nouveau tracé de la route 155.
- La réalisation d'un règlement municipal écrit, avant le début des travaux, pour contrôler l'étalement commercial aux extrémités de la voie de contournement.
- L'engagement écrit du ministère des Ressources naturelles que les terres publiques qui longent la voie de contournement ne seront pas vendues ou louées à des fins commerciales.
- L'adoption d'un projet de règlement municipal avant le début des travaux qui interdira toute forme de construction en bordure de la voie de contournement sur les terrains privés, ainsi qu'à l'extrémité est de la bretelle d'accès du chemin Wayagamac.
- Le versement par le gouvernement du Québec d'une aide financière au Comité de développement commercial pour la revitalisation commerciale, afin de contrer les impacts économiques de la relocalisation de la route 155.
- L'évaluation précise des coûts d'entretien et de réfection que devra assumer annuellement la Ville de La Tuque après la construction de la voie de contournement, incluant le tracé actuel de la route 155, la bretelle du chemin Wayagamac et l'aménagement des panneaux de signalisation aux extrémités du nouveau tracé. Cette somme devra être rendue publique pour que les citoyens en soient informés.
- La formation d'un comité avec un représentant de la Chambre de commerce, des représentants du ministère des Transports et de la Ville de La Tuque qui verra à préparer un protocole d'entente en matière d'affichage et de signalisation. Ce

comité devra avoir un échéancier serré pour s'assurer que le protocole d'entente sera signé avant l'inauguration de la voie de contournement.

- La signature d'ententes entre le ministère des Transports et les clubs de motoneige, de quad et de randonnée pédestre qui comprendront des solutions acceptables pour les gens du milieu latuquois, là où la voie de contournement entre en conflit avec les sentiers.
- La formation d'un comité regroupant les intervenants locaux, des citoyens, des représentants de la municipalité et du ministère des Transports qui sera informé de la progression des travaux et du respect des échéanciers de façon régulière.
- Le déménagement du kiosque d'information touristique avant le début de la voie de contournement tout en maintenant un kiosque secondaire au Parc des chutes de la petite rivière Bostonnais.

Ces recommandations sont proposées par la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice dans un souci de respect de tous les citoyens, les gens d'affaires, les amateurs de sports de plein air, les touristes et les usagers de la route 155. La Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice ne s'oppose pas à la construction d'une voie de contournement. La chambre désire s'assurer que la voie de contournement qui sera construite sera sécuritaire, ainsi que bien aménagée pour le bien-être de tous les Latuquois et pour que La Tuque continue d'être une belle terre d'accueil pour l'amateur de nature et d'aventures.

Les membres de la chambre comptent beaucoup sur cette audience publique menée par le BAPE pour que le projet soit bonifié et respecte davantage la volonté du milieu. Les gens d'affaires latuquois sont parfaitement conscients que leurs demandes représentent des dépenses additionnelles pour le gouvernement qui se chiffreront probablement en millions de dollars. Même s'ils sont des ardents défenseurs de la saine gestion des deniers publics, les gens d'affaires de La Tuque souhaitent que le gouvernement du Québec ne réalise pas un projet insatisfaisant pour le milieu simplement par mesure d'économie. La construction d'une voie de contournement dans un milieu de vie qui souffre déjà de plusieurs problèmes économiques doit être un projet très réfléchi et bien préparé.

Les gens d'affaires comptent aussi beaucoup sur la bonne volonté de la Ville de La Tuque qui devra faire preuve d'une excellente vision à long terme de son développement pour contrer les effets négatifs de la voie de contournement. Les efforts de rapprochement des intervenants économiques avec les autorités municipales portent fruit. La chambre espère que ce partenariat va perdurer pour que la voie de contournement se réalise une fois pour toute. Si l'ensemble du milieu latuquois est bien préparé à la construction d'une voie de contournement, la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice est persuadée que La Tuque saura en tirer profit. Il faut bien entendu pour cela que le projet soit bonifié, car sinon le milieu latuquois mettra beaucoup plus d'énergie à tenter de convaincre le ministère des Transports d'apporter des changements, qu'à travailler à se développer pour devenir une ville plus attirante pour les gens de passage.

La Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice croit donc que ce projet de contournement doit être le plus près possible de la perfection dès le départ, car les gens d'affaires de La Tuque savent très bien que lorsque le gouvernement du Québec aura investi plus de 25 millions \$ à La Tuque, il faudra bien des années pour le convaincre d'en ajouter davantage.

Nous vous remercions de votre écoute attentive. Je profite de l'occasion pour remercier tous les gens de l'équipe du BAPE qui ont répondu à nos questions à maintes reprises avec beaucoup de professionnalisme au cours des dernières semaines et qui nous ont très bien guidé dans ce processus de consultation pour nous aider à mieux nous préparer.

Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions concernant notre mémoire si vous en avez.
